



## Demande de renseignement :titre de séjour 10ans

Par **gouly**, le **22/04/2008** à **22:23**

Bonsoir à tous

Je suis étrangère marié à un français ns sommes marié depuis 3ans et 11mois et ns vivons ensemble en France depuis 3ans et 5mois et sans enfant.

Je souhaite savoir le nombre d'années de vie commune (mariage) avant l'obtention du titre de séjour de 10ans car on m'a délivré cet après-midi mon quatrième titre de séjour temporaire d'un an alors qu'on m'avait dit que cette fois se serait pour 10ans; en plus l'agent de service administratif de la préfecture m'a informé que pour obtenir le titre de 10ans il faut justifier de 5ans de mariage contrairement à ce que sa collègue m'a dit en 2007 à savoir 3ans de mariage.

Cela me dépasse, je voudrais savoir comment cela se décide d'une année à l'autre et quoi faire?

Urgent car un peu inquiète pour l'avenir avec la complication de la situation des immigrés, le coût des timbres de l'omis qui ne cesse d'augmenter passé de 55 euros en 2007 à 75 euros en 2008 sans parler des contraintes administratives quotidiennes.

merci d'avance pour vos réponse à bientôt  
Gouly